



**Lénie MARCUSSE**  
Assistante  
Troyes Pont Vert  
Représentante CSE  
Déléguée Syndicale  
Titulaire,  
06.17.62.61.45



**Christine DAVRON**  
Technicienne ACA  
Elue CSE, Déléguée  
syndicale titulaire,  
06.64.63.87.03



**Christophe MANINI**  
Technicien MAV  
Elu CSE, Délégué  
Syndical Titulaire,  
06.78.37.27.59



**Abdelghani BECHATA**  
Chargée Pro  
Troyes Audiffred  
Elu CSE Suppléant



**Florian LABRO**  
Assistant IMS  
Elu CSE Titulaire,  
CSSCT, Délégué  
syndical Suppléant  
06.80.37.44.27



**Catherine HERVE**  
Assistante  
PATRIMOINE  
Elue CSE  
Suppléante,  
Déléguée Syndicale  
Suppléante

Et aussi :

**Nathalie KOWALYSZYN** (Cons Part  
Châteauvillain), Elue CSE Suppléante

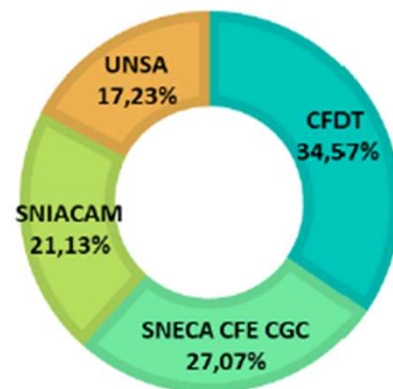
**Anthony GOMES** (Chargé Agri/Viti, Chablis),  
Elu CSE Suppléant

**Laetitia HUBERT** (CAII) Déléguée syndicale  
Suppléante 06 20 49 12 77

Les résultats des élections ont été proclamés le 13 janvier 2023 à l'issue du deuxième tour pour un nouveau mandat de 4 ans allant jusqu'en décembre 2026.

Nous vous remercions pour votre participation et sommes heureux de constater que notre travail à vos côtés a été récompensé :

### REPRESENTATIVITE SYNDICALE



Souvenez vous en 2018, lors des dernières élections, la répartition était la suivante :

CFDT : 38,66 % (- 4,09)

SNECA CFE-CGC : 24,35 (+ 2,72)

UNSA CA : 21,39 % (- 4,16)

SNIACAM : 15,60 % (+5,53)

**Nous enregistrons donc la plus forte progression !**

Ce taux de représentativité est utilisé pour les négociations où il est indispensable de rassembler 50 % pour signer un accord.

Et à la table du CSE pour vous représenter, 20 votants composés de la CFDT qui occupe 9 postes, le SNECA CFE CGC 5 postes, l'UNSA 3 postes et vos serveurs du SNIACAM 3 postes.

Merci

## CSE du 15 décembre 2022

A compter du 1er janvier 2023, le périmètre de stationnement autour du site de DIJON avec les rues adjacentes deviendra payant. Il sera difficile de se rendre sur le lieu de travail, de trouver une place dans le parking rue de Gray avec un nombre de places très limité.

Ceci va engendrer un traitement inégal des salariés alors que les autres sites ont chacun un parking accessible à tous les salariés concernés.

Les élus SNIACAM demandent ce qui est envisagé par la Direction pour maintenir l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle des salariés du site de Dijon au même titre que ceux des autres sites.

Réponse :

Le site de Dijon bénéficie d'une localisation en centre-ville combinée à une offre de transport public et de mobilité bien plus riche que celle des autres sites.

Par ailleurs, Dijon fait partie des métropoles qui seront Zone à Faible Emissions (ZFE) : dès 2024 les véhicules les plus polluants ne seront pas autorisés à circuler en centre-ville.

Dans ce contexte, il n'est pas prévu de promouvoir l'usage de voitures individuelles en étendant les possibilités de parking du site de Dijon.

Des mesures sont prises pour favoriser les moyens de transport alternatif : un plan de mobilité est en cours de déploiement avec DIVIA qui privilégie le covoiturage et les transports en commun. Depuis peu, la Caisse Régionale prend en charge 75 % du prix des titres d'abonnements souscrits pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail, accomplis au moyen de services de transports publics ou de services publics de location de vélos.

## CSE du 26 JANVIER 2023

En fin d'année, une convention a été signée entre le CA Centre Loire et les SDIS des départements de leur territoire afin de permettre aux salariés Sapeurs-Pompiers Volontaires de bénéficier de 10 jours au titre de la formation et de l'activité opérationnelle. Au-delà de l'accord, cette CR s'est engagée à promouvoir le volontariat auprès des salariés dans les territoires. Il est prévu que le Groupe CA signe prochainement une convention avec la Direction de la Sécurité Civile et de la gestion des crises du Ministère de l'Intérieur.

Les élus SNIACAM demandent à la Direction de mettre en place cette convention localement pour les salariés concernés.

Réponse :

Une convention cadre nationale dont l'objet est l'adhésion du groupe Crédit Agricole à la démarche d'engagement national relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires a effectivement été signée mi-janvier. Selon les dispositions de cette convention et en fonction des besoins exprimés, la signature d'une convention de ce type pourra être à l'étude.



## CSE du 26 janvier 2023

Lors de nos visites sur les territoires ou via des sollicitations téléphoniques, un certain nombre de salariés nous informent qu'ils ne souhaitent pas signer les avenants envoyés suite au changement du modèle distributif.

Les motifs sont divers :

- Soit l'avenant ne correspond pas aux échanges oraux tenus en fin d'année
- Soit l'absorption des RCI n'est pas acceptée car l'augmentation minimum ne compense pas les frais de déplacements
- Soit la mobilité annoncée est trop large et ne prend pas en compte le temps de trajet dans le temps de travail que ce soit pour l'activité quotidienne ou le remplacement en cas d'absence
- ...

La loi prévoit un délai d'un mois pour signer l'avenant.

Dans le cas où un salarié notifie son refus de signer un avenant au contrat de travail, l'employeur peut : soit décider de renoncer à modifier le contrat de travail ; soit prendre l'initiative de la rupture du contrat de travail, en prononçant le licenciement du salarié.

Devant l'insistance des CDRH (et parfois les menaces) les élus SNIACAM demandent à la Direction la position qu'elle souhaite prendre sur le sujet.

En effet en 2008, lors de la réorganisation, certains assistants de clientèle ne souhaitant pas devenir conseiller commercial ont pu garder leur statut. En sera-t-il de même ?

Il est urgent de connaître la suite qui sera donnée à ces salariés car nous risquons un nombre de départs important.

La Direction n'a pas l'intention de recourir aux licenciements. Un rappel sera fait au sujet de la pédagogie à adopter pour obtenir une signature.

Vos **Réclamations Individuelles** et/ou **Collectives** sont envoyées à la Direction de façon anonyme avant le 15 de chaque mois. Nous les regroupons à l'adresse [sniacam.cb@wanadoo.fr](mailto:sniacam.cb@wanadoo.fr)

# REC 2023 - 2025

Nous avons attendu ce début d'année pour vous informer des raisons qui nous ont poussé à signer l'accord proposé par la Direction sur la REC.

Certains se souviennent que nous avons fait des propositions très différentes afin de réformer la REC, de la simplifier et la rendre plus lisible.

La Direction a souhaité ne pas trop s'éloigner de ce que nous connaissions tout en reconnaissant les fonctions des Middles.

Après vous avoir consultés par mail et devant votre souhait d'aboutir à un accord nous avons donc accepté de signer car l'accord prévoit une différence positive pour la plus grande majorité des métiers.

Il reste du chemin à parcourir mais renoncer à une signature aurait été synonyme de renoncer à cette évolution.

### 3.1. Réseaux et Animation de Territoire

Nouvelle REC						
Groupes REC	Emploi	Commune	Collectif	Individuel	Total	différence 2022
Groupe 1	Assistant Service	315	345	840 iso	2100	164
	Assistant Viticulture					
Groupe 2	(Télé) Conseiller Banque au Quotidien	390	1170	1040 (vs 820)	2600	134
	Conseiller bancaire et assurances					
	(Télé) Conseiller CCM Crédits Junior / Assurance					
	Technicien d'Affaires / Tech aff pub immo					
Groupe 3	Technicien middle BFL / middle IARD	518	1552	1380 (vs 1100)	3450	454
	(Télé) Conseiller CCM/CCM Crédits/CCM					
Groupe 4	Chargé Relation Part	540	1620	1440 (vs 1100)	3600	312
	Conseiller Epargne					
	Chargé Gestion					
Groupe 5	Conseiller Dvpt des Flux	555	1665	1480 (vs 1160)	3700	entre 44 et 217
	Chargé Relation Pro / Agri					
	Chargé d'Affaires (Entreprise) Junior					
	Conseiller Assurances Professionnels / collectivités/agri					
Groupe 6	Moniteur Particuliers	585	1755	1560 (vs 1280)	3900	71
	Chargé Relation Patrimoniale					
Groupe 7	Chargé Expert Relation Pro / Agri	600	1800	1600 (vs 1280)	4000	171
	Chargé Expert Relation Patrimoniale					
	Chargé d'Affaires					
	DAD CCM					
	Ingénieur Patrimonial					
	Expert Transmission					
	Chargé Epargne Salariale					
	Expert assurances					
	Expert habitat					
	Chargé Dvpt Pro / Agri /					
	Conseiller Privé					
Chargé Dvpt des Flux						
Ingénieur d'Affaires						
Groupe 8	Directeur du Territoire Délégué	660	1980	1760	4400	571
	Responsable Gestion Cons					
Groupe 9	Directeur CAE Immobilier et Institutionnels	630	2070	1840 (vs 1460)	4600	230
	Responsable Banque d'Affaires					
	Directeur d'Agence Entreprise					
	Directeur de Territoire					
Groupe 10	Responsable Banque	735	2205	1960 (vs 1460)	4900	530
	Directeur de Région Adjoint					
Groupe 11	Directeur CACB Immo	780	2340	2080 (vs 1640)	5200	289
	Directeur de Région					

### 3.3. Fonctions partenaires

Nouvelle REC						
Groupes	Métiers - PCE	Commune	Collective	Individuelle	Total	différence 2022
Groupe 1	ASSISTANT (PCE 4)	105	315	280 (vs 160)	700	159
	Assistants IMS, gestion des prêts, connaissance évts clients, courrier archives recherches...					
Groupe 2	TECHNICIEN (PCE 5, 6 & 7)	113	337	300 (vs 200)	750	101
	Techniciens RH, immobilier, moyens généraux, maintenance informatique, sécurité financière, marketing, QSC, assistante de direction...					
Groupe 3	ANALYSTE (PCE 8 & 9)	143	427	380 (vs 280)	950	85
	Analystes comptabilité, communication, marketing, RH, informatique, risque, conformité, animateur vie mutualiste, formation...					
Groupe 4	CHARGÉ D'ACTIVITÉ (PCE 10 et 11)	150	450	400 (vs 320)	1000	27
	Chargés d'activité pilotage, data, RH, juristes, trésorerie, communication, risques, responsables de segment marketing, contrôleur de gestion, ...					
Groupe 5	RESPONSABLE D'ACTIVITÉ (PCE 12 & 13)	173	517	460 (vs 360)	1150	68
Groupe 6	Manager (PCE 10, 11 et 12)	180	540	480	1200	nc
Groupe 7	Responsable de Service	345	1035	920 (vs 720)	2300	137

### 3.2. Middle, experts et animations transversale au service des réseaux

Nouvelle REC						
Groupes	Métiers - PCE	Commune	Collective	Individuelle	Total	différence 2022
Groupe 1	ASSISTANT (PCE 4)	120	360	320 (vs 150)	800	259
	TECHNICIEN (PCE 5, 6 & 7)					
Groupe 2	Techniciens banque des flux, sinistre ADE, événements clients, succession, titres épargne, patrimoine, IARD, recouvrement, instructeurs crédits, middle financement structuré...	128	382	340 (vs 200)	850	201
	ANALYSTE (PCE 8 & 9)					
Groupe 3	Instructeurs pro/agri, experts agri viti, analystes middle assurance, réalisation crédits, événements clients, technico co SAL...	158	472	420 (vs 280)	1050	185
	CHARGE D'ACTIVITÉ (PCE 10 et 11)					
Groupe 4	Chargés d'activité engagements pro agri entreprises, middle office coll pub	165	495	440 (vs 320)	1100	127
	Animateurs, expert prévention, TECL					
Groupe 5	RESPONSABLE DE DOMAINE PCE 12 & 13	180	540	480 (vs 360)	1200	118
Groupe 6	Managers (PCE 10, 11 et 12)	195	585	520	1300	218
Groupe 7	Responsable de Service	353	1057	940 (vs 720)	2350	187

## MUTUELLE VERTE

Rappel des tarifs :

Salarié : 67 € - (43,60 € de contribution patronale + 20 € de participation de CSE) = 3,40 €

Conjoint : 65 €

Enfant : 15,50 €

La cotisation salarié est prélevée sur la paie du mois en cours soit 3,40 €

Le total des cotisations des ayants droits (conjoint+enfants) est prélevé en fin de mois sur le compte avec l'intitulé PREDICA.

Par ailleurs, plusieurs d'entre vous nous ont fait savoir que certains praticiens, laboratoires, pharmacies, cliniques n'étant pas affiliés à La Mutuelle Verte refusent le tiers payant.

Dès le 3 janvier nous avons informé la Direction et nous avons relancé le 31 janvier afin d'obtenir des réponses quant à la position de notre Mutuelle sur le sujet : va-t-elle procéder à des affiliations massives sur notre territoire afin que nous n'ayons pas d'avance de frais à faire ?

Nous vous informerons des réponses apportées.

## Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse du domicile :

N° de téléphone portable :

Adresse mail personnel :

Affectation (EDS) :

N° téléphone bureau :

Déclare adhérer au SNIACAM CHAMPAGNE BOURGOGNE et autorise le prélèvement mensuel de la cotisation fixée annuellement par le bureau du syndicat sur mon compte en remplissant le mandat de prélèvement SEPA que l'on m'enverra à réception de ce bulletin d'adhésion. Ce document vaut pour les prochaines annuités.

**COTISATION :**

10 euros par mois soit 4 euros après crédit d'impôt

Fait à  
Le  
Signature